



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

DPATE
DPATE 2

2019-2020/n° 750

Affaire suivie par
Catherine BACHOTET
Aurélia MARTIN

Téléphone
02 62 48 10 41
02 62 48 11 57
Fax
02 62 48 11 99

Courriel
catherine.bachotet@ac-
reunion.fr
aurelia.martin@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

Saint-Denis, le 06 DEC. 2019

Le recteur

à

- Mesdames, messieurs les chefs d'établissement du second degré
- Monsieur le Président de l'Université
- Monsieur le Directeur de l'Onisep
- Monsieur le Directeur du CREPS
- Monsieur le Directeur du Réseau Canopé
- Monsieur le Directeur du CROUS
- Monsieur le chef de la DSI
- Monsieur le chef de la DL

Objet : mouvement inter-académique des personnels Adjoints Techniques de Recherche et de Formation (ATRF).

Les personnels ATRF de l'académie qui souhaitent participer au mouvement intra-académique organisé dans d'autres académies doivent obligatoirement se préinscrire sur le serveur AMIA à l'adresse suivante :

<https://amia.phm.education.gouv.fr>

Le serveur sera ouvert du **09 janvier 2020 au 06 février 2020 inclus**.

Parallèlement à cette préinscription sur le serveur AMIA, ils devront signaler leur intention par courrier, accompagné des imprimés ci-joints, au Rectorat – service DPATE 2, impérativement **avant le 06 février 2020**.

Ils devront se rapprocher du rectorat de l'académie souhaitée pour connaître les modalités d'organisation du mouvement intra-académique.

Les modalités relatives au mouvement intra-académique de La Réunion seront diffusées ultérieurement.

Vous voudrez bien assurer une large diffusion de cette circulaire auprès des personnels concernés.

Pour le Recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Francis FONDERFLICK